



Montréal, le 28 mai 2020

PAR COURRIEL

Mme Régine Laurent
Présidente
Commission spéciale sur les droits des enfants et
la protection de la jeunesse
500, boulevard René-Lévesque Ouest
9^e étage
Montréal, Québec H2Z 1W7

Madame la Présidente,

Par la présente, je tiens à vous remercier, une fois de plus, d'avoir permis à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec de présenter son mémoire et de s'exprimer sur les services de protection de la jeunesse et le soutien requis des enfants et des familles en situation de vulnérabilité.

Nous partageons l'urgence de revoir les façons de faire de tous les intervenants concernés par cet enjeu sociétal. Comme je l'ai dit hier, la crise socio-sanitaire que nous vivons depuis des mois met en lumière les défaillances des Services sociaux, toutes catégories de clientèles confondues. Après toutes les transformations dans le réseau de la Santé et des Services sociaux, l'heure n'est probablement pas aux grandes réformes et à la multiplication des structures. Cela dit, il y a urgence à corriger, à redresser, à améliorer, voire à éliminer, ce qui ne fonctionne pas dans le système actuel trop lourd, trop compliqué, trop centralisé. Il faut revenir à une structure de services plus près des gens, guidée par une pensée globale sociale. Nous privilégions des organisations plus petites, gérées par région, où les services sont arrimés, coordonnés, mesurés pour tous les types de clientèles, en se souvenant que la protection de la jeunesse est une mesure d'exception.

Je me permets de réitérer le fait qu'il est plus que, 20 ans plus tard, temps d'avoir recours à l'expertise des thérapeutes conjugaux et familiaux (T.C.F.) parmi les professionnels du réseau public. Le Québec a besoin de tous ses atouts. Les couples parentaux et les familles sont de plus en plus complexes et fragiles. La qualité de l'accompagnement que peut offrir un T.C.F. représente une valeur ajoutée pour prévenir l'aggravation des symptômes et rétablir la communication dans un contexte d'application de mesures de protection pour l'enfant.

.../2

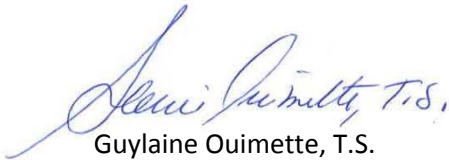
J'ai cru saisir que vous auriez peut-être souhaité discuter plus à fond de l'enjeu de la confidentialité à la DPJ. En 2017, des changements ont été effectués à la Loi en protection de la jeunesse, mais nous constatons qu'il y a possiblement une certaine méconnaissance des possibilités offertes par cette Loi. Cela justifie, à notre avis, la dispensation d'une formation à l'intention des différents intervenants concernés. Aussi, en ce qui a trait au travail intersectoriel auprès d'un même enfant, il faut encourager et favoriser la collaboration entre la protection de la jeunesse et les autres organismes (milieu scolaire, policiers, tribunaux, milieu communautaire et autres) dans une approche bidirectionnelle. Il importe d'explorer les possibilités de communication d'informations de la DPJ aux autres acteurs, en s'assurant qu'elles ne soient pas préjudiciables eu égard aux obligations de confidentialité et de secret professionnel. Il y a moyen de faire mieux, beaucoup mieux.

En terminant, j'insiste sur la problématique de la déprofessionnalisation. Comme je vous le disais, l'Ordre ne peut exiger l'adhésion en ses rangs de personnes qui sont embauchées par le ministère avec d'autres titres d'emploi, et ce, même si on sait que leur travail s'apparente, pour dire le moins, à celui des travailleurs sociaux. Plus de dix ans après son adoption, la loi modifiant le *Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (le « PL 21 ») peine à être respectée. Cela doit être corrigé au nom de la protection du public.

Le mandat qui vous a été confié est lourd de responsabilités, vous le savez. Les 15 000 travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec espèrent beaucoup de cet exercice sociétal unique. Je vous remercie pour cet imposant travail et pour votre engagement au nom des enfants et des familles du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.

La présidente



Guylaine Ouimette, T.S.